

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARILLAC-LE-FRANC

LE 3 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le 3 novembre à 19 heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Marillac-le-Franc se sont réunis en session ordinaire dans la salle de fêtes sur convocation adressée par le Maire, le 28 octobre 2022, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BARDOULAT Pierre, Maire ; BOURDIER Nicolle, BOISSEAU Marie-Hélène, MANDAVY Pascal, Adjoint ; BORREGA Yann, GRELBIN Suzanne, HENRARD Patrick, LAVERGNE Marie-Claire, LESBARRERES Philippe, POUTHIER Delphine, RAMSDALE Phillip, SANSREFUS Evelyne.

Absents excusés : AUTANT Éric (donne pouvoir à LESBARRERES Philippe), DENIS Yannick

La séance a été ouverte à 19 heures sous la **présidence de Monsieur Pierre Bardoulat**, maire.

En application des dispositions des articles L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne **Madame Marie-Hélène Boisseau** comme **secrétaire de séance**.

Le quorum est de 8.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2022
- Démission du poste de 4^{ème} adjoint et du conseil municipal
- Délibération : décision de remplacement ou non de l'adjoint démissionnaire
- Travaux bâtiments et voirie
- Travaux cimetière
- Cérémonie du 11 novembre
- Subvention anciens combattants
- Participation citoyenne
- Espace sport-loisirs
- Nuisances de l'élevage porcin
- Ecole-RPI
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2022

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre est adopté à l'unanimité.

2. Démission du poste de 4^{ème} adjoint et du conseil municipal

Dominique Proux, 4^{ème} adjoint a donné sa démission. Elle a été enregistrée par la préfecture le 25 octobre.

3. Délibération : décision de remplacement ou non de l'adjoint démissionnaire

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas remplacer l'adjoint démissionnaire. Monsieur le maire se chargera lui-même de la gestion des travaux dans les bâtiments et de la sécurité incendie.

4. Travaux bâtiments et voirie

- « Chez Baby » : tous les travaux nécessaires à la suite du dégât des eaux n'ont pas encore été effectués : peinture, éclairage, plancher qui se décolle. Le peintre, en accord avec la gérante, interviendra lorsque le restaurant sera fermé.
- Logement communal : devis signé pour le remplacement de la porte d'entrée
- Modification de l'enclos pour les animaux
- Maintenance de la station d'épuration par la SAUR
- Point à temps par l'entreprise Delavallade sur les routes de la Croutelle, des Fouilloux et Puychaumont
- Carrefour D13 et route de Puybrunet terminé
- Travaux de la SDEL pour le passage des câbles reliant le futur parc photovoltaïque privé et le point de raccordement au réseau. De manière concomitante, la pose d'un drain pour prolonger le réseau d'eaux pluviales sera effectué par LGTP rue de la Ligonne.
- Demande de M.et Mme Régent : abaissement du trottoir devant leur domicile

5. Travaux au cimetière

Le marché est attribué aux entreprises HERBRETEAU pour le terrassement et CHAVAROCHE pour la ferronnerie. Coût total : 66 108€ HT

6. Cérémonie du 11 novembre

Cérémonie au monument aux morts à 10h et verre de l'amitié à la salle des fêtes.

7. Subvention anciens combattants

Afin d'aider à l'achat du drapeau des anciens combattants de Marillac, le conseil délibère en faveur d'une subvention à la section des anciens combattants de 400€.

8. Participation citoyenne

Après la présentation effectuée par le lieutenant Calmettes en 2021, une convention avait été signée entre la mairie, la préfecture et la gendarmerie. Marie-Hélène Boisseau a pris contact avec le nouveau responsable, Matthieu Osmont qui souhaite avoir une liste d'une dizaine de référents pour organiser une réunion d'informations. Afin de recruter des volontaires, un message sera publié sur Facebook.

9. Espace sport-loisirs

La commission « culture et patrimoine » présente un projet de parcours de santé et loisirs sportifs sur le terrain situé en face du stade. Différents modules sont proposés, adaptés aux enfants, adolescents, adultes. Afin de mieux correspondre aux attentes des jeunes de la commune, des contacts seront pris avec eux en vue d'une réunion. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans une restructuration plus globale de l'espace sportif de Marillac, englobant les courts de tennis, le stade, les terrains de pétanque. Philippe Lesbarrères souligne le fait qu'il y a peu d'adhérents actuellement au club de tennis local et qu'un autre mode de fonctionnement serait souhaitable pour faciliter l'accès aux courts.

10. Nuisance de l'élevage porcin

A la suite de plaintes émanant des voisins de la porcherie, la gérante a répondu par courrier et assuré qu'elle était prête à faire tout son possible pour limiter au maximum les nuisances. Monsieur le maire souhaite une entrevue avec elle et les riverains concernés.

11. Ecole-RPI

Le RPI s'agrandit avec l'arrivée de la commune de Saint-Adjutory en septembre 2023. Les effectifs actuels sont de 39 enfants à Yvrac et 48 à Marillac. Ils devraient rester stables à la prochaine rentrée scolaire.

12. Questions diverses

- Pierre Bardoulat accepte d'être le correspondant incendie-secours.
- Deux familles ont déclaré des fissures dans leur domicile, conséquences de la sécheresse exceptionnelle. Monsieur le maire va demander une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Afin que d'autres familles puissent témoigner, une annonce sera publiée dans le prochain bulletin municipal.
- Rue Vicare : des propriétaires seraient vendeurs de leurs terrains en zone 1AU. Monsieur le maire essaiera de les rencontrer.
- La MFR de Saint-Projet demande une subvention pour un élève de la commune. Elle est refusée, le conseil estimant qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement, non attribuée à un projet en particulier.
- Suzanne Grelbin propose de renouveler l'opération « boîtes solidaires » avec le Secours Populaire. Le conseil est d'accord. La communication sera faite par flyer, affichage, Facebook et presse.
- La salle des spectacles des Carmes propose aux collectivités d'acheter des billets de spectacle à tarif préférentiel pour les distribuer à la population. Comment redistribuer ces places ? Le conseil se donne le temps de la réflexion jusqu'à la prochaine réunion.
- Nicolle Bourdier précise que pour la future crèche communautaire, c'est le scénario n°2 qui a été retenu lors de la réunion de la communauté de communes. Le coût sera finalement de 3€/habitant.
- La famille Ukrainienne a besoin d'être véhiculée assez fréquemment. Nicolle Bourdier demande de l'aide.
- Evelyne Sansrefus soulève le problème de l'obscurité à la sortie de la messe, en raison de l'extinction des lampadaires à 19h30. La commission bâtiments réfléchira à la mise en place d'un éclairage ponctuel à l'extérieur de l'église.
- Delphine Pouthier signale la dangerosité du nouveau carrefour avec la D13, à cause de bordures mal positionnées sur la route de Puybrunet. Monsieur le maire transmettra à l'ADA.
- Cérémonie des vœux : samedi 14 janvier à 11 heures

La séance est levée à 21h40.

Prochain conseil : vendredi 16 décembre à 18h30

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité ce procès-verbal lors de la séance du conseil municipal du

Les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Pierre BARDOULAT

Marie-Hélène BOISSEAU